

CONSULTATION COMMERCIALE N° 09/2021

ANNEXE 2

Objet : Production de contenus destinés à la cible médias de destination (articles, newsletters, dossiers de presse, ...) pour alimenter le site média du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/presse-medias-influenceurs

.....

FICHE PRODUCTION D'UN DOSSIER DE PRESSE

1. Rédactionnel et structuration du contenu DOSSIER DE PRESSE :

Exemple de production :

Dossier de Presse Alpes du Sud Hiver : <https://provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/presse-medias-influenceurs/dossiers-de-presse/best-of-alpes-du-sud/>

Dossier de Presse Quoi de Neuf 2021 : <https://provence-alpes-cotedazur.com/espace-pro/presse-medias-influenceurs/dossiers-de-presse/quoi-de-neuf-provence-alpes-cote-dazur/>

Le rédactionnel et la structuration du contenu sont déterminés en fonction des comités éditoriaux, du Pôle Médias de Destination.

2. Les photos et vidéos DOSSIER DE PRESSE :

Le rédacteur devra proposer pour chaque contenu des photos ou vidéos courtes illustrant le rédactionnel :

- Grâce aux outils fournis par le CRT et/ou partenaires via leurs médiathèques par exemple ;
- En contactant le prestataire mis en avant dans le rédactionnel ;

Ces photos et vidéos doivent être garantis libres de droits, en haute définition et légendées (thème + copyright)**.

** **Nommage** des fichiers pour les photos/vidéo = **activite-lieu-paca-PNom.jpg**
(ex : *notre-dame-marseille-RDupont.jpg*)

3. Quantité prévue année 2022 DOSSIERS DE PRESSE : 90 à 120 Feuilles

Tarif à établir sur la base d'1 feuillet* : € TTC

***1 feuillet = 1 500 caractères espaces compris avec photos/vidéos**